



Lever interdiction domicile

Par Youro

Bonjour suite à un litige dans ma résidence . J'ai Écopé d'une peine de cinq ans D'interdiction de domicile. Ma femme est propriétaire et aucune plainte a été posée par le voisinage À mon encontre mon avocate ne me donne plus de nouvelles quelles sont les démarches à suivre pour lever cette interdiction merci

Par jodelariege

bonjour
si la plainte ne vient pas des voisins elle vient donc de votre femme (vous êtes mariés?)

Par yapasdequoi

Bonjour,
Pour une telle peine, c'est sans doute un gros litige. Et si vous n'avez pas pris d'avocat c'est dommage.
Et vous devez bien savoir ce qu'on vous reproche ...

Par Youro

Ce n'est pas non plus la femme . Les voisins on appeler suite à une interaction avec un autre voisin , c'est monter dans les tours et du coup la police a intervenu j'ai était jugé car j'ai un passe judiciaire mais personne n'a porté plainte c'est le procureur qui a demander l'interdiction de domicile.

Par Youro

Alors au lieu de me dire que je sais ce qu'on me reproche pouvez vous juste me renseigner ou tout simplement pas répondre pour dire des choses inutile merci.

Par Nihilscio

Bonjour,
Vous pouvez demander au procureur de saisir le tribunal correctionnel afin d'être relevé en tout ou partie de l'interdiction comme prévu à l'article 702-1 du code de procédure pénale.

Par Youro

Merci , mais du coup comment ça ce passe je doit passer par mon avocat ou je fait les démarches en récupérant un dossier ou quelque chose?

Par Youro

Merci , mais du coup comment ça ce passe je doit passer par mon avocat ou je fait les démarches en récupérant un dossier ou quelque chose?

Par Nihilscio

Vous faites comme vous voulez. Vous aurez probablement un peu plus de chance en passant par l'avocat.